/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-92 du 11 Avril 1994

abrogeant les dispositions du Décret N°91-149 du 16 Juillet 1991 portant nomination de Monsieur Patrice HOUNGAVOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la République de Côte-d'Ivoire avec résidence à Abidjan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N°91-149 du 16 Juillet 1991 portant nomination de Monsieur Patrice HOUNGAVOU, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin près la République de Côte-d'Ivoire avec résidence à Abidjan ;

SUR Rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Mars 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°91-149 du 16 Juillet 1991 portant nomination de Monsieur Patrice HOUNGAVOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Côte-d'Ivoire avec résidence à Abidjan.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

L Le Ministre d'Etat,

Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Robert M. DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 MAEC-MF 8 AMBASSADES-BENIN 2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IUNB-FASJEP-ENA 3 IGF 2 GCONB-DCCT 2 BN-DAN 2. INTERESSE 1.-